

COMMUNE DE PALEZIEUX				
Date :				
Visa :				
Cote :				
0	1	2	3	4

Palézieux, le 28 mai 2009

Rapport de la commission du Conseil communal de Palézieux sur le préavis municipal 07/09 concernant le préavis d'intention de fusion, entrée dans la phase opérationnelle

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis municipal 07/09 s'est réunie le jeudi 28 mai 2009 à 20h00 à la Maison de commune.

La commission était composée de :

Mme Joëlle Hilfiker
M. Nicolas Daepfen
M. Eric Ramseyer
M. Alfonso Vega
M. Alain Widmann rapporteur

Monsieur Christian Bays, Syndic, nous a présenté et commenté le rapport d'étude de fusion des communes de la région d'Oron.

Les résultats des 5 axes de l'étude nous ont été minutieusement et clairement expliqués.

Monsieur Christian Bays, Syndic ainsi que Madame Céline Dovat et Monsieur Jean-Daniel Dind, municipaux, ont répondu de manière claire et détaillée à nos différentes questions.

Points-clés :

- L'analyse démontre qu'une fusion entre les onze communes sous revue est une option stratégique à la fois solide, faisable et relativement sûre

Solidité :

- Une fusion de communes apparaît comme une option solide car elle repose sur une forte compatibilité et des avantages conséquents

Sûreté :

- Une fusion de communes est raisonnablement sûre car elle est plus ou moins équilibrée... quelques dissemblances apparaissent au niveau des situations financières, des opinions publiques et de la production des prestations

Faisabilité :

- La faisabilité d'une fusion de communes est contrainte par des attentes et des points de compatibilité pas toujours homogènes. Des arbitrages sont donc nécessaires pour construire une commune fusionnée susceptible de recueillir l'assentiment de chacune des communes parties prenantes.

Il n'y a pas de problème majeur sur la perte de proximité, ni de divergence politique. Ainsi la majorité des communes laisse augurer des économies d'échelle.

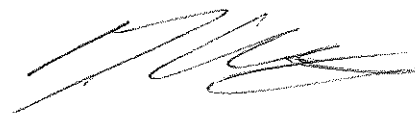
Suite au rapport stratégique, tous les indicateurs sont au vert pour continuer et passer à la phase opérationnelle.

Par conséquent, et au vu de ce qui précède, la commission est convaincue de la pertinence du rapport d'étude de fusion des communes de la région d'Oron et des arguments présentés par la Municipalité dans le préavis 07/09 et recommande au Conseil :

De donner mandat à la Municipalité d'entrer dans la phase opérationnelle du projet de fusion et d'élaborer une proposition concrète de fusion des communes de la région d'Oron. Cette proposition inclut notamment une description des prestations et du fonctionnement de la nouvelle commune, ainsi que des états financiers complets. Une fois aboutie, ladite proposition fait l'objet d'une convention de fusion soumise à votation populaire. Pour entrer en force, celle-ci doit être acceptée par la population de chacune des communes parties prenantes.

Pour la commission du Conseil communal :

Mme Joëlle Hilfiker



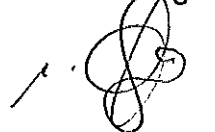
M. Nicolas Daepfen



M. Eric Ramseyer



M. Alfonso Vega



M. Alain Wjdmann rapporteur

